L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 2 MARS 1887.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

PETITES ANNONCES.

POUR obtenir les meilleurs prix pour peaux d'agneau et de chèvre, s'adresser à F. Tuyague, No 38 rue de Chartres. 1mars—3f

DEMANDES.

ON demande une pourrice. S'adresser, de suite, au No 67 rue de Chartres, toutes les après midi, de 2 à 4 heures. 24 fév—1mars

A VENDRE

A VENDRE—Pour cause de mauvaises santé, une pouvoir est vendu faisant de bonnes affaires. S'adresser No 111, cuta Franklin et Perdido. 2 mars—1 sem

Epicerie et barre à vendre dans le 2e district. S'adresser enceignes Ursulines et Miro. 27 fév 7f

A vendre—Souvenirs d'Amérique et de France, par une Créole (Mme Allain), à 25 cts., prix de publication 1f, au libraire Goldstein, 2 et 42 Passage de la Bourse. 27fév—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louis Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,295.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacques Villere, notaire, testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2mars—2 6 11

Succession de Théodore Hielin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,753—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Isaac Heim, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dits tableau et compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
27 fév—27—mars 4 8

Succession de Mary Ann Horan, femme de James Jacobson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 079—Division E.—Attendu que John Gibson a présenté pétition à la Cour l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Ann Horan, femme de James Jacobson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
26 fév—26 30 mars 4

Succession de Louise Degalle, épouse de George Weppner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,275—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Weppner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
25 fév. 25, mars 2 6

Succession de John Sinck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,406—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Morris H. Geary, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24fév—24—1 4mars

Succession de Wm N. Finney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 20 938.—Division E—Attendu que Mme veuve Wm N. Finney a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm N. Finney, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24 fév—24—1 5 mars

Succession de Alphonse Perdreauville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14 755—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Alphonse Perdreauville, intrix naturelle et légale administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24 fév—22 26—3 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Samuel C. Kreeger vs. Ses Créanciers—No 20 181—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Samuel C. Kreeger, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Andrew Herz Jr, notaire en cette ville, le LUNDI, 21me jour de mars 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'être un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, que Martin Voorhies, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 février 1887.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15fév—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Ottomar Keyser et al. vs. Ses Créanciers—No 19,999—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Ottomar Keyser, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire en cette ville, le MERCREDI, 2me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, que Martin Voorhies, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 février 1887.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23 fév—3f et 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—P. Macon & Co et Pierre Macon et Eulalie Philippe, individuellement et comme membres de la raison commerciale P. Macon & Co., vs. leurs créanciers—No 20 142—Division D.—Ordre de Cour—La cession des biens des pétitionnaires est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de la raison commerciale P. Macon & Co., et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Theard, notaire en cette ville, MARDI, le 15me jour de mars 1887, dans le but de délibérer sur les affaires des dits insolvables, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues, et il est plus ordonné que Omer Villeré soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, le février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
Jas D. RANKIN, Député-Greffier.
8fév—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 20 286—Division E.—François Clos vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire François Clos soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire en cette ville, à son bureau No 6 rue Carondelet, dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, le LUNDI, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, que Martin Voorhies, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 février 1887.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23 fév—3f en30 j

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Jas. A. Renshaw vs. ses créanciers No 20,268, Division A.—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété offerte par Jas. A. Renshaw, soit acceptée pour ses créanciers, que W. B. Somerville, Esq., avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers du dit insolvable, absents, qu'une assemblée des créanciers du dit Renshaw, soit tenue devant Omer Villeré, notaire public en cette ville, à son bureau le 4e Renshaw et ses créanciers soient suspendus et que Frank L. Place, soit appointé syndic provisoire.

Nouvelle Orléans, Lne. 21 février 1887.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
23 fév—3f en30 j

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. P. Macon & Co et Pierre Macon et Eulalie Philippe, individuellement et comme membres de la raison commerciale P. Macon & Co., vs. leurs créanciers—No 20 142—Division D.—Ordre de Cour—La cession des biens des pétitionnaires est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de la raison commerciale P. Macon & Co., et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Theard, notaire en cette ville, MARDI, le 15me jour de mars 1887, dans le but de délibérer sur les affaires des dits insolvables et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues, et il est plus ordonné que Omer Villeré soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, le février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
Jas D. RANKIN, Député-Greffier.
8fév—3f en 30j

GROS LOT

$150,000

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Oriéans,

MARDI, 15 MARS 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est rédigée non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 — RUE DE CHARTRES — 73

AVIS AUX CREANCIERS.

W. M. Mayewski vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,310—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier occupée présenté par Thomas Duffy, Shérif Civil et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2 mars—2,6,11.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Luigi Capuano vs Ses Créanciers—20,340—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Luigi Capuano soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le MARDI, 15ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer les affaires du dit pétitionnaire, d'être un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 1er mars, 1887.
Signé: A. L. TISSOT,
Pour copie conforme, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 mars—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Britton Mayson vs ses créanciers.—No 20,229, division C.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de Britton Mayson, composée de John D. Britton, résidant en cette ville, et John R. Mayson résidant de l'Etat du Mississippi, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Herz Jr, notaire en cette ville, le LUNDI, 4me jour d'avril 1887, à 11 heures a. m., pour procéder en délibération et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que T. M. Gill Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 26 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mars—3f en 30 j

ETATDE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans,—John Cordes vs ses créanciers—No 20,304—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires John Cordes et Gus Manthey individuellement et comme associés de la raison commerciale de John Cordes, soit acceptée au bénéfice de tous les créanciers dudit insolvable et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée pardevant Fred. Zengel, Lafayette, le lundi jour de mars 1887, sur l'application antérieurement faite de cette affaire pour un répit, et de prendre en considération l'absence fait de cette affaire et de nommer un syndic, et de prendre toutes autres mesures qui sont trait et soient conformes à la loi, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues, et que Perry Robins d'Orléans, Esq., No. 19,805—Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents desdits insolvables

Nouvelle-Orléans, 5 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier
8 fév—3f en 30jours

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—T. J. Carver & co. et T. J. Carver et H. O. L. Rayne, jours créanciers—No 20,124 Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis Lacoste, notaire en cette ville, le LUNDI, 2ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'être un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 1er mars, 1887.
Signé: A. L. TISSOT,
Pour copie conforme, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 mars—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—W. C. Hardwick vs ses créanciers—No 20,224 Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, William C. Hardwick, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicholas T. Phelps, notaire en la ville de la Nlle-Orléans le lundi 2ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et sur son application pour une décharge, et que Charles Lompe, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Et il est plus ordonné que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire William C. Hardwick soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 février 1887.
Signé: W. T. HOUSTON Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
19 fév—19 26—mars 5 12

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Jules Cordes vs ses créanciers—No 20,240.—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires John Cordes et Gus Manthey individuellement et comme associés de la raison commerciale de John Cordes, soit acceptée au bénéfice de tous les créanciers dudit insolvable et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée pardevant Fred. Zengel, Lafayette, le lundi jour de mars 1887, sur l'application antérieurement faite de cette affaire pour un répit, et de prendre en considération l'absence fait de cette affaire et de nommer un syndic, et de prendre toutes autres mesures qui sont trait et soient conformes à la loi, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues, et que Lloyd Posey, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
9 fév—3f en 30jours

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Larousini vs. ses créanciers.—No. 20,284.—Division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Larousini soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Léger, notaire en cette ville, le LUNDI, 2ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'être un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 1er mars, 1887.
Signé: A. L. TISSOT,
Pour copie conforme, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 mars—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis Fernandez vs ses créanciers—No 20,142—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis Fernandez, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Herz, Jr., notaire en cette ville, le Samedi, 12ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la dite Renshaw et ses créanciers soient suspendues et que Frank L. Place, soit appointé syndic provisoire.

Nouvelle Orléans, Lne. 21 février 1887.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
23 fév—3f en30 j

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. P. Macon & Co et Pierre Macon et Eulalie Philippe, individuellement et comme membres de la raison commerciale P. Macon & Co., vs. leurs créanciers—No 20142—Division D—Ordre de Cour—La cession des biens des pétitionnaires est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de la raison commerciale P. Macon & Co., et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Theard, notaire en cette ville, MARDI, le 15me jour de mars 1887, dans le but de délibérer sur les affaires des dits insolvables et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues, et il est plus ordonné que Omer Villeré soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, le février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
Jas D. RANKIN, Député-Greffier.
8fév—3f en 30j

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. Lehman & Co., vs Bernard S. Forchemer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans la Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et droits, roles, privilèges et appartenances, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, au coin des rues Barone et Gérard, dans l'Ilet borné par les dites rues et les rues Bruades et Lafayette, lequel terrain est désigné par la lettre A sur un plan dressé par F. Z. Rémondon, notaire public, le 22 de septembre 1886, lequel terrain mesure en bonnes mesures caine, vingt et un pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Barone, sur soixante trois pieds dix pouces et trois lignes de profondeur de chaque côté jusqu'à la largeur d'une allée en commun au fond du dit lot lequelle allée fait face à la rue Gérard et mesure trois pieds dix pouces et trois lignes de largeur sur cent vingt-sept pieds dix pouces et six lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1mars—1 9 15 22 29—2avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. O. Benedict vs Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,511—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et droits, roles, privilèges et appartenances, situé dans le Sixième District de cette ville, nouvellement la 16ème District, désigné par le numéro un de l'ancien Modèle, borné par la rue Valmont, Compt Codet et Chestnut, d'après un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1886, numéro 4 du dossier de l'Etude de Louis Surgi, notaire public, le 6 février 1886, lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue du Compt sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1mars—1 8 15 22 29—2 9 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. P. Koch vs Paul St Pierre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19 877—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 2 avril 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Six lots de terre avec les améliorations qui y trouvent droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situés dans la Septième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le No 12 du vieux plan de Carrollton, maintenant nommé le numéro 128 nouveau plan, borné par les rues Jumple, Léonidas, Jefferson et Quatrième. Les dits lots sont désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq et six sur un plan fait par J. Shreiber, ingénieur civil, en date du 15 mars 1886, déposé au bureau du juge de la Paroisse Jefferson, lesquels numéro un forme l'encoignure des rues Léonidas et Jumple, ayant ensuite pour lots de face à la rue Léonidas sur une profondeur et Jumple à la rue Jumple de cent trente neuf pieds, les numéros deux, trois, quatre, cinq et six se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente neuf pieds.

Etant les mêmes propriétés acquises par le défendeur dans cette affaire d'Ejiza Sharp, et ainsi conformément à un acte passé le 19 juillet 1884 pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 fév—24 26—2 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour le shérif d'une propriété de valeur améliorée, formant le coin nord ouest des rues Baronne et Girod.

Dr. E. L. Marcellian vs. Dr. Lemaire Charles Roudanez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 19,870—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et droits, roles, privilèges et appartenances, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, au coin des rues Baronne et Girod, dans l'Ilet borné par les dites rues et les rues Bruades et Lafayette, lequel terrain est désigné par la lettre A sur un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, en date du 1er mai 1851, et déposé comme plan No 5, dans les archives de William Monaghan, anciennement notaire en cette ville, et par la lettre H sur un plan dressé par F. Z. Rethmann, en date du dit 5 septième jour de mars 1886, et déposé dans les archives de J. B. Marks, actuellement notaire en cette ville, comme plan No 11. Les dits lots A et H se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot H, mesure 36 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Philippe, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 mars—2,9,16,23,30—2 av.

ANNONCE JUDICIAIRE.

QUADRICYCLES. QUADRICYCLES.

Brown Quadricycle Company vs. W. H. Grunewald.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,844.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 25 février 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, le LUNDI, 14 mars 1887, à 10 heures et demie A. M., à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, de la propriété ci après décrite, à savoir:

10 QUADRICYCLES.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2mars—2,8,12,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Meubles, Meubles, etc, aussi un piano.

George Michael Green vs Louisa Alexander.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 19,805—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 2 avril 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

A mon entrepôt, rue de Chartres, entre les rues Ste Anne et Dumaine:

Un fort assortiment de meubles de valeur, effets mobiliers divers, etc, incluant:

Un piano; E. Gabier No 10,848.

Le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 fév—3f en 30jours

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un grand lot assorti de groceries.

Vins, Liqueurs, etc., etc.

C. Doyle & Co. vs John D. O'Neil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,201.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI 2 mars 1887, à 10 A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un grand lot assorti de groceries fines, vins, liqueurs, installations, meubles et autres objets, etc.

Aussi un cheval et un wagon.

Sur les lieux, coin des rues Caliope et Liberté.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 fév—25—mars 3,5,8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bridget Hennegan vs Jeremiah Joseph Healy, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,411—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et droits, roles, privilèges et appartenances, situé dans le Premier District de cette ville, environnant la 4ème District, composé de John D. Britton, résidant en cette ville, et John R. Mayson résidant de l'Etat du Mississippi, soit convoqué et tenu pardevant Andrew Herz Jr, notaire en cette ville, le LUNDI, 4me jour d'avril 1887, à 11 heures a. m., pour procéder en délibération et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que T. M. Gill Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mars—3f en 30 j

ETATDE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans,—John Cordes vs ses créanciers—No 20,304—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires John Cordes et Gus Manthey individuellement et comme associés de la raison commerciale de John Cordes, soit acceptée au bénéfice de tous les créanciers dudit insolvable et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée pardevant Fred. Zengel, Lafayette, le lundi jour de mars 1887, sur l'application antérieurement faite de cette affaire pour un répit, et de prendre en considération l'absence fait de cette affaire et de nommer un syndic, et de prendre toutes autres mesures qui sont trait et soient conformes à la loi, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues, et que Perry Robins d'Orléans, No. 19,805—Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents desdits insolvables

Nouvelle-Orléans, 5 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
8 fév—3f en 30jours

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Larousini vs. ses créanciers.—No. 20,284.—Division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Larousini soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Léger, notaire en cette ville, le LUNDI, 2ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'être un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 1er mars, 1887.
Signé: A. L. TISSOT,
Pour copie conforme, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 mars—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—W. C. Hardwick vs ses créanciers—No 20,224 Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, William C. Hardwick, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Herz Jr, notaire en la ville de la Nlle-Orléans le lundi 2ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et sur son application pour une décharge, et que Charles Lompe, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Et il est plus ordonné que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire William C. Hardwick soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 février 1887.
Signé: W. T. HOUSTON Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
19 fév—19 26—mars 5 12

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Jules Cordes vs ses créanciers—No 20,240.—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires John Cordes et Gus Manthey individuellement et comme associés de la raison commerciale de John Cordes, soit acceptée au bénéfice de tous les créanciers dudit insolvable et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée pardevant Fred. Zengel, Lafayette, le lundi jour de mars 1887, sur l'application antérieurement faite